

Avis relatif au report de certaines attentes de communication d'informations financières en vertu de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Dans un souci d'allègement du fardeau réglementaire et d'harmonisation au niveau canadien, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») reporte, pour une durée indéterminée, certaines attentes de communication d'informations financières contenues dans la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*.

Plus spécifiquement, cet allègement vise les dispositions énoncées à l'Annexe 1 – *Attentes minimales en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques*, à la section « b) iii » de la catégorie d'information « Indicateurs et objectifs ». Les divulgations qui étaient initialement attendues à compter de l'année 2029 visent les communications d'informations sur les émissions financées liées aux actifs sous gestion hors bilan.

L'AMF s'attend tout de même à ce que les institutions financières autorisées poursuivent la quantification et la gestion de leurs risques de transition liés aux changements climatiques, notamment pour les actifs sous gestion hors bilan. Par le biais de cet allègement à l'égard de la divulgation, l'AMF permet ainsi aux institutions financières autorisées de bénéficier de plus de temps pour renforcer leurs pratiques de collecte et d'évaluation des données.

Le report est effectif à compter de la publication de cet avis et le demeurera jusqu'à ce que l'AMF en modifie les modalités.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Gabriel Lévesque-Lessard
Direction de l'encadrement prudentiel et des simulations
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4698
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
gabriel.levesque-lessard@lautorite.qc.ca

Le 23 juillet 2026